

Saint-Malo
Agglomération

Bretagne
Romantique
COMMUNAUTÉ DE COOPÉRATION



Coopération entre les Communautés du pays de Saint-Malo

MISSIONS ET ACTIONS MUTUALISÉES

BILAN 2023



www.pays-stmalo.fr

Les domaines de coopération

ENTRE LES COMMUNAUTÉS DU PAYS DE SAINT-MALO

*Des domaines de coopération et d'actions multiples,
protéiformes et transversaux.*

AMÉNAGEMENT

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Planification stratégique
Accompagnement des communes - Observatoire du territoire
Aménagement commercial - Plan de gestion UNESCO - Documents d'urbanisme

SANTÉ

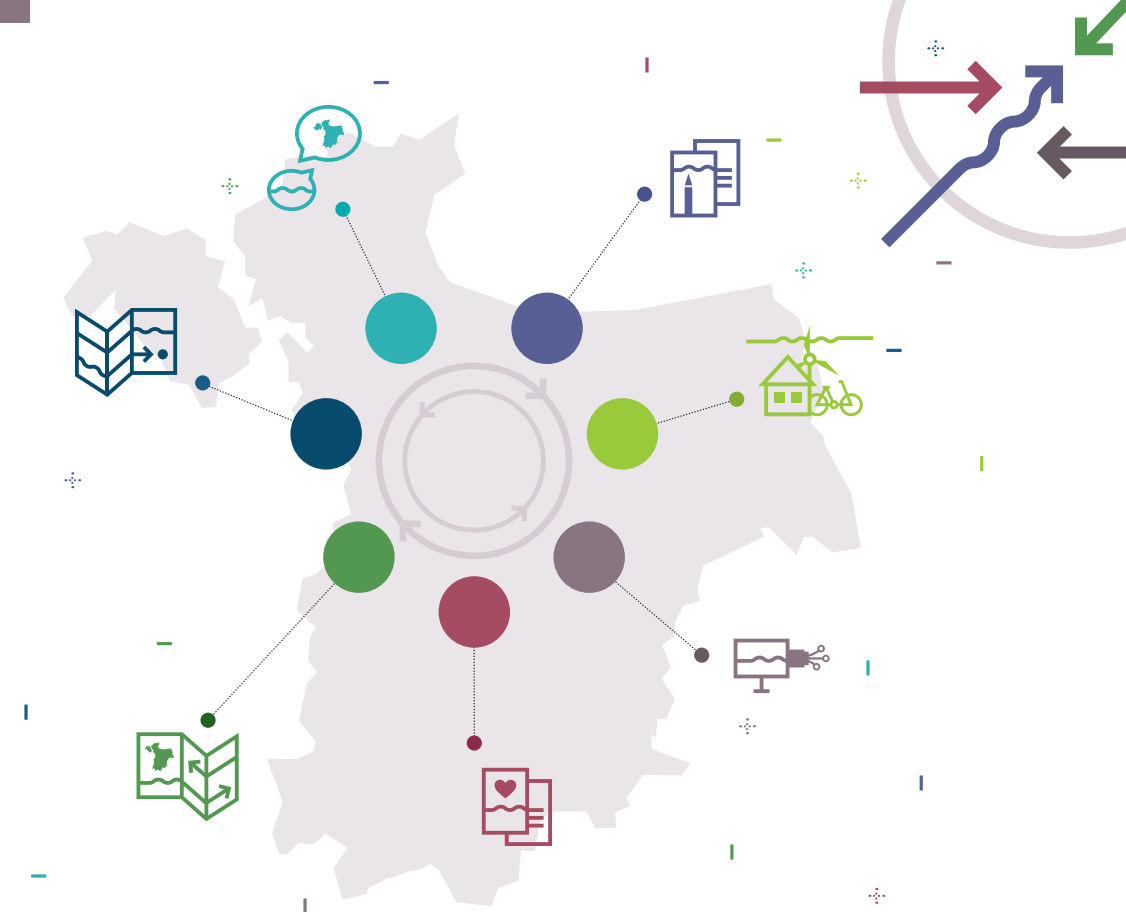
Prévention - Environnement - Vivre Ensemble - Comportements - Sport santé
Accès aux soins - Liens de proximité - Santé Mentale

TRANSITIONS

Habitat performant - Rénovation énergétique - Énergies renouvelables - Covoiturage
Mobilités durables - Stratégie mobilité - Intermodalité et multimodalité

MER & LITTORAL

FEAMPA, Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
Filières pêche et aquaculture - Métiers de la mer - Économie bleue - Qualité de l'eau
Aménagement du littoral



NUMÉRIQUE

Très Haut-débit - Télécommunications - Fibre optique - 5G - Système d'Information
Géographique (SIG) - Cybersécurité - Sobriété numérique

CONTRACTUALISATIONS

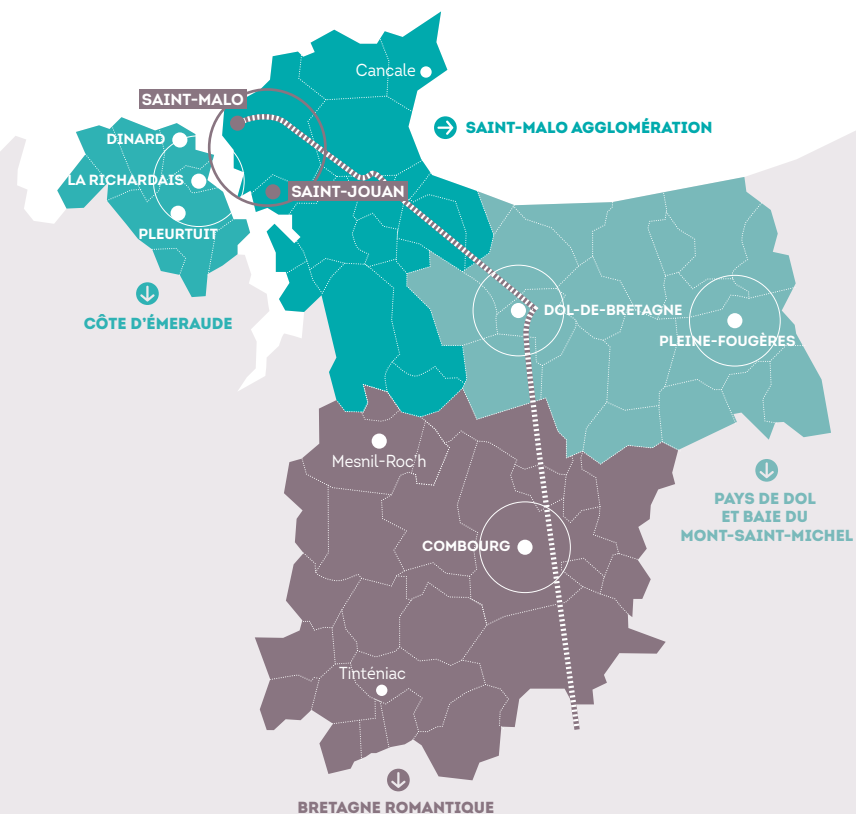
LEADER, Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
DLAL, Développement Local par les Acteurs Locaux - CRRTE, Contrat de Ruralité,
de Relance et Transition Écologique - BVB, Bien Vivre en Bretagne

CONCERTATION PUBLIQUE

Société civile - Réflexion - Collectif multi-thématiques - Dialogue transversal
Intérêt général - Auto-saisine - Participation citoyenne

Les membres de la coopération

ET LE TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-MALO



4 COMMUNAUTÉS
70 COMMUNES SUR 1 082 KM²
115 893 LOGEMENTS



173 101 HABITANTS *
64 146 EMPLOIS SALARIÉS



* Données INSEE, 2020

Pourquoi mutualiser

DES ACTIONS ?

Mise en place en 2000, la coopération à l'échelle du pays de Saint-Malo se structure en 2015 sous la forme d'un **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural** composé de 4 Communautés.

- Saint-Malo Agglomération
- la Communauté de communes Bretagne Romantique
- la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude
- la Communauté de communes du pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel

CE REGROUPEMENT STRATÉGIQUE ET SON DIAGNOSTIC PARTAGÉ PERMET

↓
une solidarité entre les bassins de vie,
notamment côtiers et ruraux

↓
aux 4 Communautés de collaborer autour de
problématiques communes

↓
une optimisation de moyens et d'actions
pour répondre à ces enjeux

↓
aux 4 Communautés **de parler d'une même voix**
aux partenaires, comme le Conseil régional
et l'État.

↓
**LE PAYS DE SAINT-MALO
EST UN ESPACE DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ
ENTRE CES 4 COMMUNAUTÉS ET SES 70 COMMUNES.**

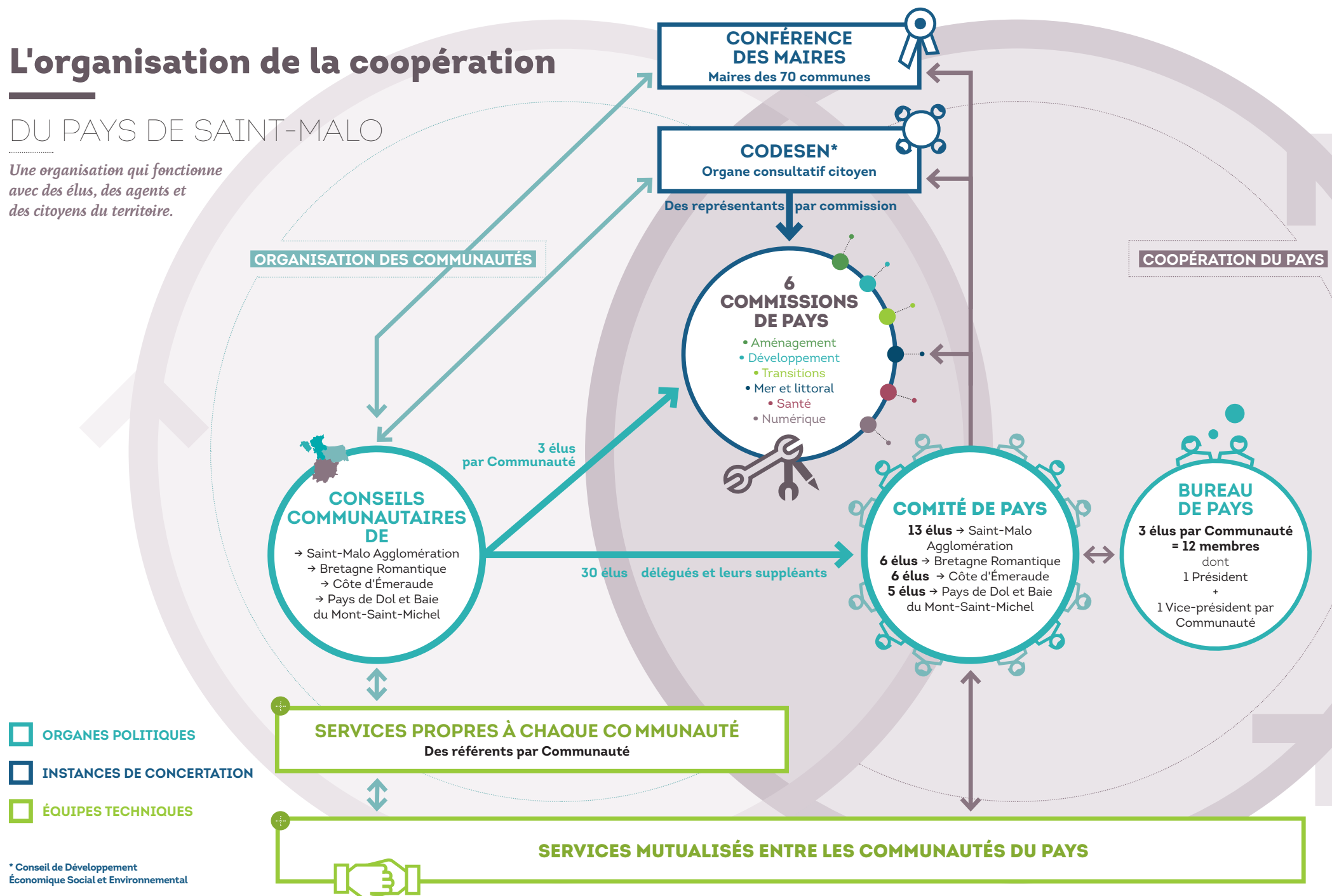


Politiquement, cette coopération est administrée par un **Comité de Pays**, assisté dans le pilotage par un **Bureau** et des **Commissions de travail**, composés d'élus des **4 Communautés** dans un souhait de portage équilibré et de représentants de la société civile.

L'organisation de la coopération

DU PAYS DE SAINT-MALO

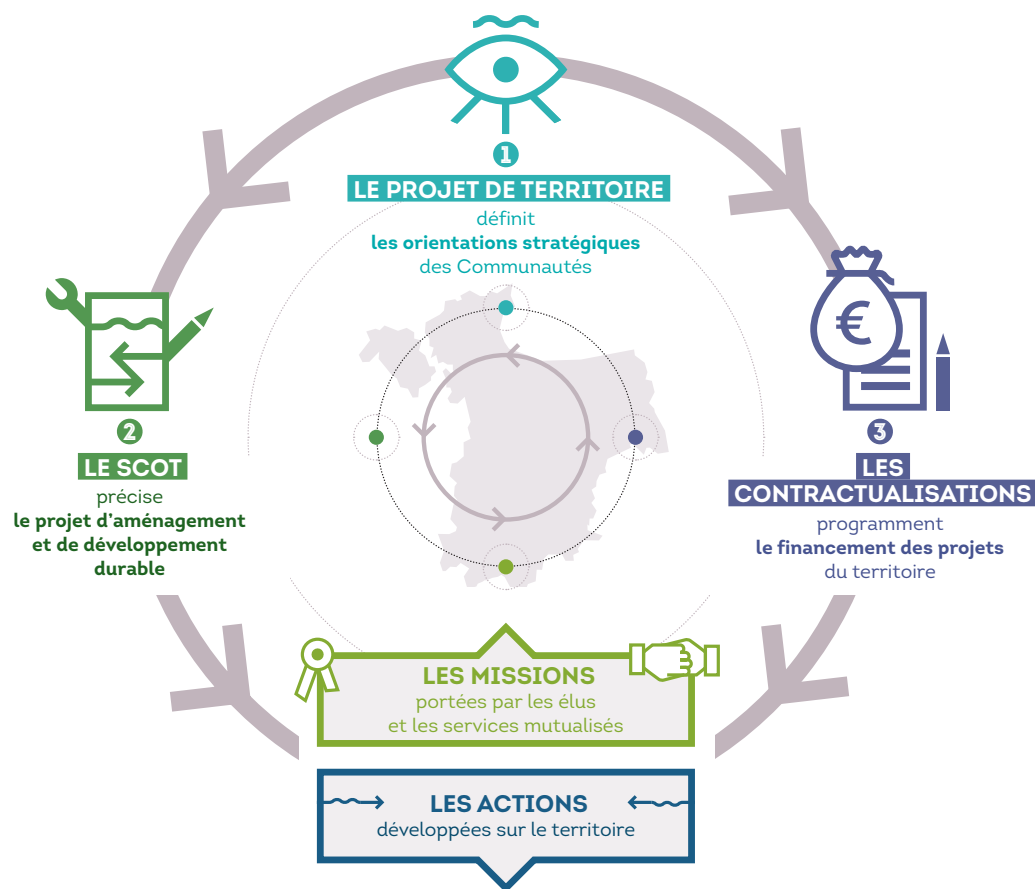
Une organisation qui fonctionne avec des élus, des agents et des citoyens du territoire.



La coopération des Communautés

UN CADRE ÉVOLUTIF

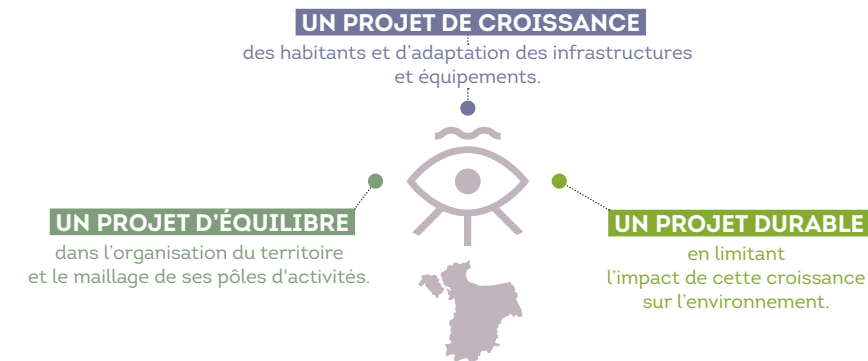
La coopération des Communautés est fondée sur 3 cadres principaux, qui garantissent un suivi des réglementations et de l'évolution du territoire.



Afin d'accompagner au plus près les dynamiques du territoire, les membres des 4 Communautés de la coopération actualisent régulièrement les grandes orientations de développement en répondant aux enjeux collectifs. Les thématiques sont ensuite déclinées en missions et actions de terrain, et priorisées.

Le projet de territoire

Le **projet de territoire** à l'échelle des Communautés du pays de Saint-Malo, inscrit dans la Charte dès 2001, est construit autour d'un diagnostic partagé entre élus des Communautés.



Ce projet guide les **orientations, missions et actions mutualisées** qui sont conduites à l'échelle des Communautés du pays de Saint-Malo par les élus accompagnés des services mutualisés, en lien avec les services des Communautés. Actualisée en 2022, la convention de mise en œuvre a confirmé la poursuite de 4 missions transversales et de 11 actions thématiques.

Les grandes orientations et objectifs actuels ont été fixés dans le **SCoT, le Schéma de Cohérence Territoriale**.



Chaque année est l'occasion d'un bilan d'activités et d'un point d'étapes sur les **missions et actions mutualisées**, bilan présenté lors de la **Conférence des Maires**.

Le SCoT 2018-2032

LE CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document stratégique qui définit les principes directeurs d'aménagement du territoire et fixe des objectifs de mise en œuvre à long terme. Ce document spécifie, par exemple, des orientations sur les politiques publiques locales en matière d'urbanisme, de logement, de déplacement et mobilités, mais aussi de commerce, de grands équipements et d'environnement.

Il respecte les principes du développement durable déclinés à l'échelle locale.

LA RÉVISION DU SCOT

Le SCoT est un document évolutif, aux mains des élus des Communautés.

La révision permet sa compatibilité avec les évolutions de la législation et des points d'étapes en fonction des dynamiques du territoire.



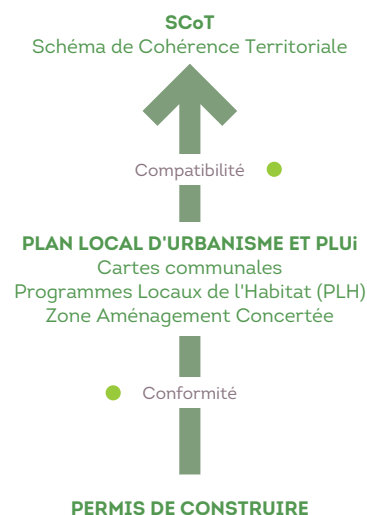
Les élus des Communautés ont décidé de prescrire une révision en 2021.

LA DÉCLINAISON DU SCOT

➡ Les documents d'urbanisme locaux doivent décliner les principes directeurs du SCoT dans un principe de compatibilité.

➡ Au sein du SCoT, le Document d'Orientations et d'Objectifs - le DOO - précise les modalités de mise en œuvre effective pour les programmes et projets locaux, au niveau communal et communautaire.

➡ Le cadre de référence du SCoT permet de coordonner les réflexions et de renforcer la cohérence entre les politiques d'aménagement sur le territoire des 4 Communautés.



Les contractualisations

Le territoire de coopération des Communautés a été **retenu par l'Union européenne et l'État** comme une échelle pertinente pour mettre en place des dispositifs de financements, permettant de répondre aux spécificités locales. Ces dispositifs sont établis à l'initiative des acteurs du pays de Saint-Malo qui proposent, en lien avec les orientations stratégiques du projet de territoire, des thèmes, des réflexions ou des projets qu'ils souhaiteraient voir réaliser.

Ces propositions font ensuite l'objet de négociations avec l'organisme financeur en vue d'établir un contrat. **Ce contrat détermine les thématiques ou types de projets qui pourront bénéficier de subventions**, le montant global de crédits alloués au territoire du pays, ainsi que la durée pour les engager sur des opérations concrètes.

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT ACTUELLEMENT DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

- ➡ Le programme **LEADER**, adossé au fonds **FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural**, financé par l'Union européenne
- ➡ Le volet territorial **FEAMPA - Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture**, financé par l'Union européenne
- ➡ Le **Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique - CRRETE**, financé par l'État, en vue de renforcer le développement durable dans les territoires

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

- ➡ Des secteurs d'activités prioritaires : **Tourisme, Filières Pêches et Mer, Numérique, Agriculture, Culture, Santé**
- ➡ Un soutien aux entreprises et à l'innovation

L'ENVIRONNEMENT

- ➡ Concilier **développement et durabilité du territoire**
- ➡ Investir les **politiques de transition** énergétique
- ➡ Solutions d'**écomobilités** pour les particuliers
- ➡ La **qualité et la préservation de l'eau**

LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL ET LES SERVICES À LA POPULATION POUR CONFORTER LES MOBILITÉS

- ➡ L'**accès aux services** : Sport, Loisirs, Culture, Santé, Mobilité, Éducation, Petite enfance/Enfance/Jeunesse
- ➡ Maintenir la **capacité d'accueil** et de logements de la population et des activités



Les missions et actions 2023

FOCUS

sur les points d'étapes des missions et actions menées conjointement par les élus des Communautés, leurs services et les services mutualisés.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



P 13

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



P 14

LE CONSEIL EN ÉNERGIE
RÉNOV'HABITAT BRETAGNE



P 15

LES CONTRACTUALISATIONS



P 16

LE NUMÉRIQUE



P 18

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



P 19

LA CONCERTATION PUBLIQUE



P 20

2 ACTIONS SPÉCIFIQUES



P 21

Le SCoT

Un service **Aménagement mutualisé** est mis en place au titre du SCoT. Il vise à **accompagner la déclinaison des objectifs fixés, au sein du SCoT, dans les documents d'urbanisme ou de planification communaux et intercommunaux**. Des actions sont également engagées pour suivre l'évolution du territoire et adapter le projet d'aménagement au vu des évolutions réglementaires.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Le travail d'accompagnement des Communes et Intercommunalités locales s'est poursuivi et a notamment donné lieu à l'analyse de **4 projets de PLU arrêtés, 6 permis d'aménager et 15 procédures d'évolution de documents d'urbanisme**.

RÉVISION DU SCOT : DU LANCEMENT OFFICIEL À L'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX DÉFIS PARTAGÉS

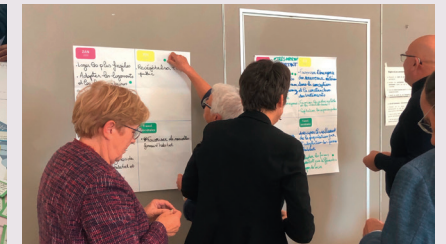
En 2023, la révision du SCoT a donné lieu à **3 Conférences des Maires**, ouvertes à des représentants du CODESEN, pour cibler l'ensemble des thématiques et sujets à traiter, notamment au regard de la **loi Climat et Résilience**. La restitution du diagnostic de territoire a débouché sur l'identification de nouveaux défis, en matière d'économie, d'habitat, de mobilités, d'énergie et de biodiversité.

Entre-temps, **3 Comités de pilotage et 8 Comités techniques** ont été organisés pour assurer le suivi de la révision et une commande a été passée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de mieux connaître l'offre et la demande commerciale, en lien avec les nouveaux enjeux de la logistique associés au e-commerce.

En parallèle, une réunion des Personnes Publiques Associées a été tenue pour partager les avancées de l'année 2023.

Des représentants du territoire ont également participé aux **rencontres**, réflexions et propositions relatives à la loi Climat et Résilience **au sein des réseaux, tant national, régional que départemental** : la Fédération Nationale des SCoT, la Conférence des SCoT bretons et l'InterSCoT d'Ille-et-Vilaine.

Ateliers participatifs
le 22 septembre 2023,
lors du séminaire des élus
sur la révision du SCoT,
à Pléguen
© Pays de Saint-Malo



RÉFÉRENT ÉLU : Pierre-Yves MAHIEU, Président

RÉFÉRENTS TECHNIQUES : Solène PERSON, chargée de mission Aménagement

Maxime LE SAULNIER, chargé de mission Aménagement et Numérique

Bertrand DOUHET, Directeur et coordinateur

CONTACT : scot@pays-stmalo.fr

ACCÈS
AUX SOINS

ENVIRONNEMENT

VIVRE ENSEMBLE

SANTÉ MENTALE

PRÉVENTION

COMPOTEMENTS

LIENS DE PROXIMITÉ

SPORT SANTÉ

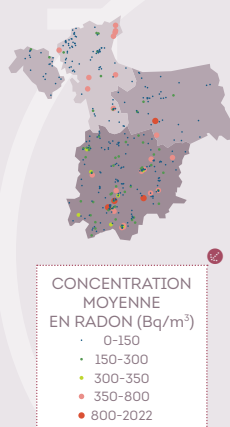
Le Contrat Local de Santé - CLS 2020-2024

14 partenaires sont signataires du **Contrat Local de Santé 2020-2024**.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ EN ACTIONS EN 2023

- ➔ 1. Une nouvelle campagne de mesure du radon : **274 dosimètres analysés**, sur 300 distribués ;
- ➔ 2. L'accès aux soins : **70 élu.es et professionnel.les de santé** débattent de solutions ;
- ➔ 3. Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire : **23 écoles** mobilisées et **430 élèves** sensibilisés ;
- ➔ 4. **60 dépistages** des cancers organisés pour les publics les plus éloignés du soin.

Le Comité de pilotage du CLS intègre en 2023 de **nouveaux partenaires représentants des professionnel.les de santé** : la CPTS Côte d'Émeraude, celle de la Bretagne Romantique et du Pays de Dol et Appui Santé Rance Émeraude. Il est par ailleurs proposé de prolonger le CLS de 2 ans supplémentaires.



LE CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE

Le CLSM est une instance regroupant des élus, la psychiatrie publique, les représentants d'usagers, les aidants, ainsi que l'ensemble des professionnels du territoire concernés par la santé mentale.

L'activité du CLSM se décline à travers la mise en œuvre d'actions telles que :

- ➔ Des **formations** sur la prévention de la crise suicidaire à destination des professionnels ;
- ➔ Une **conférence** sur les troubles du lien de l'attachement pour les professionnels de la petite enfance ;
- ➔ L'organisation d'une action pour le **Mois sans Tabac** en ESAT ;
- ➔ La coordination de **3 groupes de travail** et réunions avec les professionnels sur les thématiques de l'accès au soin, de l'insertion professionnelle et du logement ;
- ➔ La coordination de la **Semaine d'information en Santé Mentale - la SISM**.

LES ATELIERS SANTÉ VILLE ET LES MÉDIATEURS EN SANTÉ

2 postes de médiatrices en santé, à Saint-Malo et Dol-de-Bretagne, permettent de développer des actions collectives sur des enjeux prioritaires de santé, dont l'accès aux soins pour les publics les plus éloignés : **52 personnes** ont été suivies et accompagnées à Saint-Malo et **39 personnes** à Dol-de-Bretagne en 2023.

RÉFÉRENT ÉLU : Gilles LURTON, *Vice-président, 1^{er} Vice-président au Développement*
RÉFÉRENTS TECHNIQUES : Floriane MERCIER, *coordinatrice Santé*
 Romain CROSNIER, *chargé de mission Santé* / François-Xavier MAHOÏC, *chargé de mission Santé mentale*
CONTACT : coordination.sante@pays-stmalo.fr / mission-sante@pays-stmalo.fr / clsm@pays-stmalo.fr
FINANCEMENT : Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

CHANGEMENT CLIMATIQUE

HABITAT

CONSEILS &
AIDES FINANCIÈRES

ÉTUDES THERMIQUES

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Le conseil en énergie Rénov'Habitat Bretagne



avec

France
Rénov'
Le service public pour mieux
rénover son habitat

Afin de maîtriser les consommations d'énergie dans l'habitat, un **service mutualisé de Conseil en énergie** informe et accompagne les propriétaires sur les économies à réaliser. Il oriente vers des professionnels et acteurs du bâtiment, notamment pour la réalisation d'études thermiques, de plans de financement ou de visites-conseils.

2023 EN QUELQUES CHIFFRES : PLUS DE 1 800 SOLLICITATIONS

- ➔ **1 170 informations** de 1^{er} niveau, majoritairement en lien avec les aides financières ;
- ➔ **88 demandes** hors rénovation énergétique (photovoltaïque, adaptation...);
- ➔ **445 conseils individualisés**, dont 50 % souhaitent poursuivre par un accompagnement ;
- ➔ **76 accompagnements de particuliers** avec la réalisation d'une étude thermique ;
- ➔ **8 accompagnements d'entreprises** du petit tertiaire.

LES ANIMATIONS ET PARTENARIATS

En 2023 ont eu lieu différents événements : le salon de l'Habitat, une **réunion publique sur le photovoltaïque**, différentes interventions sur les écogestes et dans les assemblées générales du Crédit Agricole 35 et des réunions partenariales.

Rénov' Habitat
Bretagne

La Maison de l'habitat est un lieu partagé de service et conseil, qui regroupe l'**ADIL 35**, l'opérateur **SOLiHA** et le **guichet unique de la rénovation énergétique**.



1 800 SOLLICITATIONS
AUPRÈS DE LA MAISON
DE L'HABITAT

Un intérêt marqué le 23 février 2023,
lors de la réunion d'information grand
public sur le photovoltaïque
© Pays de Saint-Malo

RÉFÉRENT ÉLU : Denis RAPINEL, *2^e Vice-président aux Transitions*
RÉFÉRENTS TECHNIQUES : Aline LEJART, *cheffe de projet Rénovation énergétique*
 Amaury LEBEURIER, *conseiller en rénovation énergétique* / Laure LEPENNETIER, *chargée d'accueil et d'information*
CONTACT : energie@pays-stmalo.fr / renovenergie@pays-stmalo.fr / infoenergie@pays-stmalo.fr
FINANCEMENT : ADEME (CEE - Certificats d'Economie d'Énergie), Région Bretagne.



Les contractualisations

Le service **Contractualisations mutualisé** accompagne les porteurs de projets du territoire, en tant que guichet local des programmes de **financement de l'Union européenne, de l'État et de la région Bretagne**.

MER ET LITTORAL

Le programme européen DLAL FEAMPA, porté en coopération entre les Communautés littorales* du pays de Saint-Malo et Dinan Agglomération, vise à développer l'**économie bleue locale** par des projets innovants et collectifs.



Enveloppe financière

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de **1,03 M€** pour la période **2023 - 2027**.

Parmi les projets déposés, voici trois exemples d'innovations sélectionnées pour bénéficier d'une aide DLAL FEAMPA et Région :

- ➔ L'installation d'un **prototype de fermentation des sous-produits conchylicoles**, pour les moules sous-tailles, sur le port mytilicole du Vivier-sur-Mer par la SAS Cultimer.
- ➔ Le projet **Baie Propre** porté par la Maison de la Baie visant à coordonner et à **améliorer le ramassage des déchets en Baie du Mont-Saint-Michel**.
- ➔ Le **projet Bulots de coopération entre les Comités de Pêches 35 et 22**, portant sur l'amélioration des connaissances sur le bulot, et, à terme, améliorer la gestion de cette ressource par les pêcheurs.

L'ensemble des documents de la stratégie et les fiches actions sur le site dédié à la coopération pays : <https://www.pays-stmalo.fr/feampa-C162.html>

* Saint-Malo agglomération,
Côte d'Émeraude,
Pays de Dol - Baie du Mont-Saint-Michel



Une coopération locale
autour de la pêche au bulot
© Jérôme Houyvet



EN 2023, LE LANCEMENT OFFICIEL DU NOUVEAU PROGRAMME LEADER 2023-2027

Une réunion publique d'information a été organisée en octobre à Dol-de-Bretagne. Réunissant une quarantaine de personnes, elle a permis d'élire le **nouveau Comité de programmation** et son Président.

Ce comité sera chargé de sélectionner les projets à partir de 2024.



Enveloppe financière

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de **1,7 M€** pour la période **2023 - 2027**.



HABITAT ET CADRE DE VIE : UNE NOUVELLE AIDE LEADER POUR DES PROJETS INNOVANTS

Rendre l'habitat désirable, accessible et durable : tels sont les grands objectifs de la stratégie de développement rural du pays de Saint-Malo jusqu'en 2027. Des projets publics ou privés s'inscrivant dans cette stratégie peuvent ainsi bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du **programme européen LEADER** dans la limite de **100 000 €** d'aide par projet.

L'ensemble des documents de la stratégie et les fiches actions sur le site dédié à la coopération Pays : <https://www.pays-stmalo.fr/la-strategie-C265.html>

LE CRRTE : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DU CONTRAT AVEC L'ÉTAT

Le **Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique** conclu entre l'État et les Communautés du pays de Saint-Malo priorise les aides pour les projets communaux ou intercommunaux à forte valeur **durable** ajoutée.



Enveloppe financière

En 2023, **1,4 M€** de financements de l'État ont été attribués au territoire, pour les **32 projets reconnus CRRTE**.



Le Comité de programmation LEADER
© Pays de Saint-Malo

La signature du CRRTE
© Pays de Saint-Malo

RÉFÉRENT ÉLU : Michel PENHOÛËT, 3^e Vice-président aux contractualisations
RÉFÉRENTES TECHNIQUES : Catherine GRILLOT, Coordinatrice des contractualisations
Marie GROSSET, Animatrice-gestionnaire des contractualisations
CONTACT : coordination-contractualisation@pays-stmalo.fr / mission-contractualisation@pays-stmalo.fr
RÉFÉRENT TECHNIQUE FEAMPA : Cécile DEVINS - **CONTACT** : feamp.cerbm@pays-stmalo.fr
FINANCEMENT : État et Europe (fonds FEADER & FEAMPA)



Le numérique

Le service Numérique mutualisé facilite le suivi des projets avec les différents opérateurs dans le déploiement de la fibre optique et de la téléphonie mobile. Il accompagne également les collectivités et leurs agents sur les enjeux liés aux usages du numérique.

LE SERVICE NUMÉRIQUE : UN GUICHET UNIQUE POUR RÉPONDRE AUX USAGERS

À destination des élus, particuliers ou entreprises, le service numérique accompagne sur les questions liées aux délais de raccordement, échec de raccordement, déroulement des travaux, sinistres...

- ➡ 325 sollicitations pour l'année 2023
- ➡ dont plus de 50 % de nouvelles demandes

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Malgré un retard sur les engagements de certains opérateurs, le territoire comptabilise plus de 10 000 nouvelles prises raccordables à la fibre optique en 2023. Pour autant, compte-tenu de la dynamique de constructions, certains taux d'avancement sont en recul.

Le déploiement de la fibre pour chaque Communauté est le suivant :

- ➡ 89 % pour Saint-Malo Agglomération
- ➡ 38 % pour la Communauté de communes Bretagne Romantique
- ➡ 42 % pour la Communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel
- ➡ 23 % pour la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude

2023 : UN FOCUS PAR COMMUNAUTÉ SUR LES DIFFÉRENTES PHASES

La construction d'un réseau de fibre optique sur l'intégralité du territoire des Communautés se déroule en plusieurs étapes.

Saint-Malo Agglomération bénéficie à présent de deux marchés de sous-traitances distincts, l'un pour certains cas complexes et les logements neufs, le second pour la production « au volume de prises ». Les travaux des deux premières phases sont achevés sur les Communautés de communes de Bretagne Romantique et du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel ; la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude a enregistré un très net volume de prises déployées dans ce cadre. Les premières études de la troisième et dernière phase viennent de débiter pour ces 3 Communautés.

Pour suivre l'avancement du déploiement de la fibre optique : <https://cartefibre.arcep.fr> et QR Code



RÉFÉRENT ÉLU : Benoît SOHIER, 4^e Vice-président au Numérique
RÉFÉRENTE TECHNIQUE : Maxime LE SAULNIER, chargé de mission Aménagement et Numérique
CONTACT : numerique@pays-stmalo.fr

Le Système d'Information Géographique - SIG

Le service SIG mutualisé regroupe des ressources techniques, matérielles et humaines, dans le respect de l'autonomie et la liberté, pour chaque collectivité de la coopération, de définir les priorités et le contenu de sa politique en matière de SIG. Voici un aperçu des actions réalisées en 2023.

LA MISE À JOUR DE DONNÉES 2023

- ➡ Les Plans Locaux d'Urbanisme sur l'application GEO Cadastre et versement au GéoPortail de l'Urbanisme pour l'ensemble des communes ;
- ➡ L'outil de suivi et d'aide à la décision du SCoT : plus de quarante tableaux de bord sont consultables sur <https://geo.pays-saint-malo.fr/portail/> ;
- ➡ Énergies renouvelables : mise à jour de l'application dédiée pour aider les communes à cartographier les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) ;
- ➡ La gestion de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif et non collectif.

DES APPLICATIONS ET PORTAILS WEB CONÇUS POUR LE TERRITOIRE

- ➡ L'ouverture de la plateforme webSIG GEO « Portail des collectivités du Pays de Saint-Malo » à une centaine de nouveaux utilisateurs ;
- ➡ Le lancement de l'application généraliste GEO Territoire, ouverte à tous les usagers ;
- ➡ Le développement d'applications « métier », d'outils SIG, de plateformes et de portails web : la gestion des sentiers de randonnée et son application grand public, le suivi de la commercialisation des lotissements résidentiels et de la consommation foncière, la gestion patrimoniale d'un réseau d'eau potable, un outil de consultation de PLUi, une plate-forme de saisie des observations naturalistes lors d'animations...

Le service SIG mutualisé répond également aux besoins de cartographies, d'appui technique aux services des 4 Communautés et de formation des utilisateurs aux applications GEO Territoire et GEO Cadastre RPCU.

SIG • 
OUTILS ET APPLICATIONS
NUMÉRIQUES

RÉFÉRENT ÉLU : Benoît SOHIER, 4^e Vice-président au Numérique
RÉFÉRENTS TECHNIQUES : Loïc VALÉRY, responsable SIG
Julie ARZEL, Andréa de CASTRO PANIZZA, Jérémie CAMERENA, Alexis PRÉ, chargés de projets SIG
CONTACT : sig@cote-emeraude.fr



La concertation publique

Le **service Concertation mutualisé** accompagne et anime le **Conseil de Développement Économique Social et ENVironnemental**, le **CODESEN** des Communautés du pays de Saint-Malo.

Le **CODESEN** est un organe consultatif, un cadre de discussion et de proposition permettant l'implication des acteurs socio-économiques du territoire aux réflexions, projets et actions conduits à l'échelle des Communautés du pays de Saint-Malo.

LES MISSIONS PRINCIPALES DU CODESEN

- ➔ **Représenter l'expression de la société civile** en émettant des avis sur les politiques publiques, les projets de territoire, les schémas d'aménagement... menés par les collectivités locales.
- ➔ **S'auto-saisir** de sujets à enjeux sur l'aménagement et le développement des territoires, afin de les porter à la connaissance des élus et du grand public.

LA CLÔTURE DES TRAVAUX SUR L'ACCEPTABILITÉ DE LA DENSIFICATION URBAINE

Afin de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, le CODESEN a organisé un **groupe de travail** sur l'acceptabilité de la densité sur le territoire des Communautés, qui prend en compte les problématiques diverses autour de cet enjeu.

La publication d'un livrable en octobre 2023 relaie les réflexions et les préconisations du groupe, qui ont été alimentées par des temps d'auditions : associations ou groupes d'habitants opposés à des projets de densification, collectivités, acteurs intervenants sur les quartiers denses...

LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE RÉFLEXION SUR LE PARTAGE DE L'EAU

À la suite de la saisine sur l'acceptabilité de la densité, le CODESEN a initié en 2023 un **groupe de travail sur le partage de l'eau** à l'échelle des Communautés du pays de Saint-Malo. Les membres de ce groupe de travail débiteront le cycle de réflexion par des auditions d'experts de l'eau en janvier et en février 2024.

L'EAU,
RÉFLEXION &
AUDITION
DÉBUT 2024



La poursuite de 2 actions spécifiques en 2023

La mise en œuvre des actions inscrites au projet de territoire se poursuit : **zoom** sur l'évolution des offres de mobilité et l'aménagement de la Baie du Mont-Saint-Michel.

1 AMÉLIORER L'OFFRE GLOBALE DE MOBILITÉ : LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE COMMUNE

Engagée en 2020, la réflexion avait permis l'an passé d'arrêter une stratégie, autour de **12 actions** : **8 axes de coordination** entre les 4 Communautés du pays, 4 autour de l'amélioration de l'offre régionale afin de :

- Faire évoluer les lignes routières *BreizhGo* et améliorer les connexions est-ouest ;
- Améliorer la desserte ferroviaire au profit de Saint-Malo, Dol et Pleine-Fougères ;
- Valoriser le transport mixte entre lignes de bus scolaires et régulières ;
- Consolider la mise en place d'une tarification homogène et faciliter l'intermodalité.

Ces propositions ont permis la formalisation de **fiches actions**, partagées début 2023, avec les représentants du territoire voisin de **Dinan Agglomération**, directement concerné.

3 temps d'échange ont engagé un dialogue avec les services régionaux pour continuer à améliorer l'offre régionale.

2 L'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL : ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION

Inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le site présente de nombreuses spécificités tant par la très grande richesse de son environnement naturel que par les activités humaines, avec des enjeux liés à la préservation de ses paysages et à son potentiel développement.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, un travail est mené par l'État et les collectivités locales, en vue d'élaborer un **plan de gestion** permettant d'assurer la **préservation et la valorisation durables** du site.

En 2023, les 4 groupes de travail ont rendu leurs conclusions. Plusieurs priorités ont ainsi pu être identifiées visant à :

- ➔ **Maîtriser** la fréquentation du site et répondre aux enjeux du dérèglement climatique ;
- ➔ **Préserver** les espaces bâtis et les monuments, mettre en place des outils de gestion adaptés et préserver les co-visibilités ;
- ➔ **Accompagner** les activités agricoles et maritimes pour assurer la protection du bien ;
- ➔ **Renforcer** la mise en valeur du Mont, définir une stratégie d'ensemble d'accès au territoire et améliorer l'accueil des visiteurs.

Les services mutualisés des Communautés

DU PAYS DE SAINT-MALO

Les services mutualisés conduisent pour le compte et avec les Communautés du pays de Saint-Malo, des activités d'études, d'animation, de coordination et de pilotage nécessaires à la mise en œuvre des actions d'intérêt collectif.

L'équipe assure également des fonctions de gestion de la contractualisation auprès des pouvoirs publics, des opérateurs privés ou associatifs, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projet.

CETTE ÉQUIPE EST COMPOSÉE AUTOUR DE PLUSIEURS PÔLES DE COMPÉTENCES



Bertrand DOUHET
Directeur



Lara LE MAOUT
Concertation publique



Loïc VALÉRY
Responsable SIG



Charlotte NOZIERES
Assistante administrative



Floriane MERCIER
Coordnatrice Santé



Aline LEJART
Cheffe de projet Renov énergie



Catherine GRILLOT
Coordnatrice Contractualisation



Julie ARZEL
Cheffe de projet SIG



Solène PERSON
Aménagement



Romain CROSNIER
Mission santé



Amaury LEBEURIER
Conseiller Renov énergie



Marie Grosset
Gestionnaire Contractualisation



Jérémy CAMARÉNA
Chef de projet SIG



Maxime LE SAULNIER
Aménagement & Numérique



François-Xavier MAHOÏC
Santé mentale



Réjane ROUX
Chargée d'accueil Renov énergie



Cécile DEVINS
FEAMPA



Alexis PRÉ
Chef de projet SIG

© Pays de Saint-Malo

CONTACTS

Directeur / coordinateur

● Bertrand DOUHET direction@pays-stmalo.fr

Assistante administrative

● Charlotte NOZIERES contact@pays-stmalo.fr

Chargée de mission Aménagement

● Solène PERSON scot@pays-stmalo.fr

Chargé de mission Aménagement et Numérique

● Maxime LE SAULNIER numerique@pays-stmalo.fr

Service Santé

Coordnatrice Santé

● Floriane MERCIER coordination.sante@pays-stmalo.fr

Chargé de mission Santé

● Romain CROSNIER mission-sante@pays-stmalo.fr

Chargé de mission Santé mentale

● François-Xavier MAHOÏC clsm@pays-stmalo.fr

Service Conseil en rénovation énergétique - Renov'Habitat Bretagne

Cheffe de projet

● Aline LEJART energie@pays-stmalo.fr

Conseiller technique

● Amaury LEBEURIER renovenergie@pays-stmalo.fr

Chargée d'accueil et d'information

● Laure LEPENNETIER infoenergie@pays-stmalo.fr

Service Contractualisations

Coordnatrice des contractualisations

● Catherine GRILLOT coordination-contractualisation@pays-stmalo.fr

Animatrice-gestionnaire des contractualisations

● Marie GROSSET mission-contractualisation@pays-stmalo.fr

Chargée de mission FEAMPA

● Cécile DEVINS feamp.cerbm@pays-stmalo.fr

Chargé de mission Concertation publique

● Lara LE MAOUT animation@pays-stmalo.fr

Service SIG mutualisé

Responsable

● Loïc VALÉRY l.valery@cote-emeraude.fr

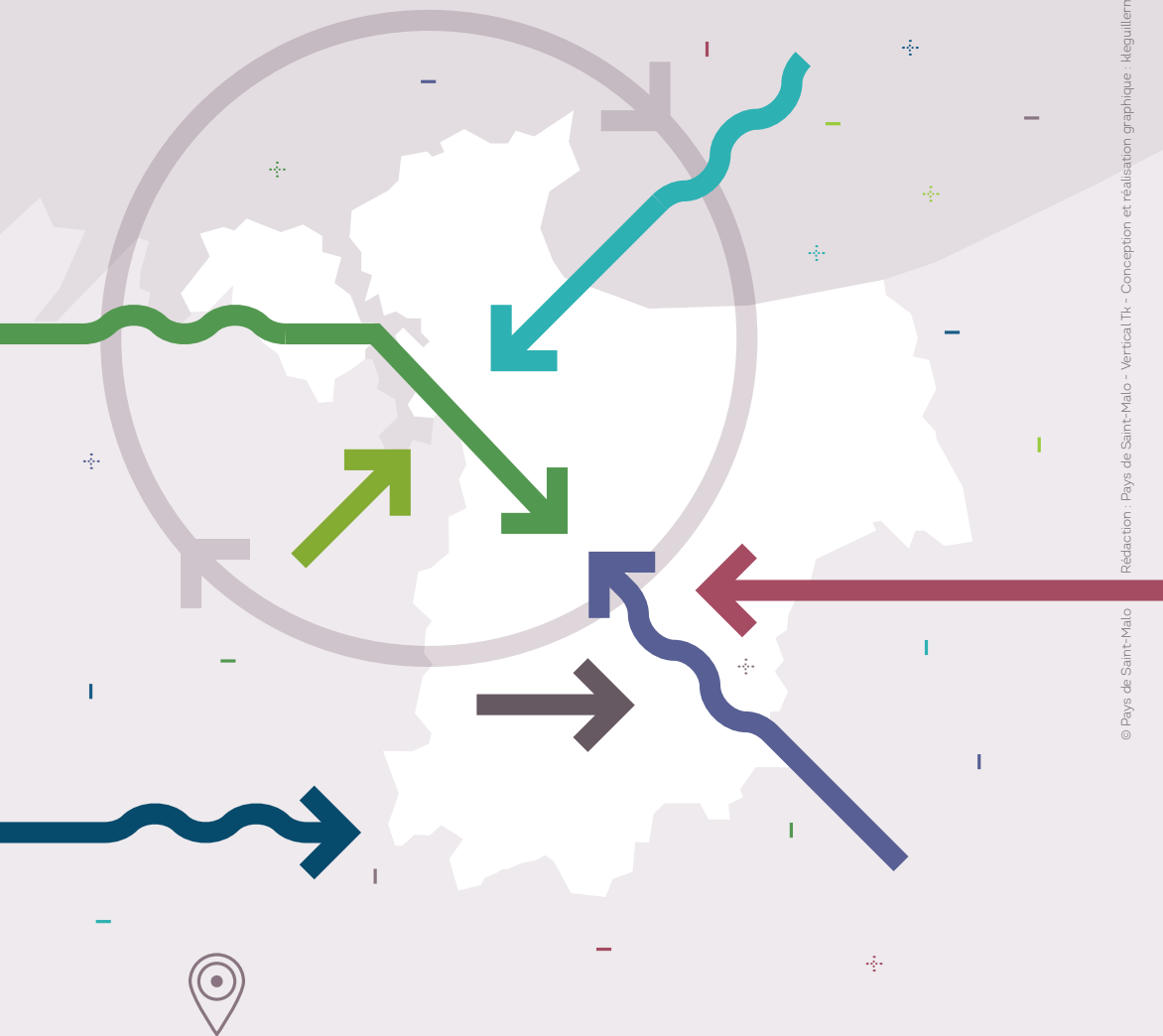
Chefs de projet SIG

● Julie ARZEL j.arzel@cote-emeraude.fr

● Jérémy CAMARÉNA j.camarena@cote-emeraude.fr

● Alexis PRÉ a.pre@cote-emeraude.fr





SERVICE MUTUALISÉ PAYS / PETR du pays de Saint-Malo

23, avenue Anita Conti - 35400 Saint-Malo

Tél. : **02 99 21 17 27**

contact@pays-stmalo.fr

SERVICE SIG MUTUALISÉ PAYS / CdC Côte d'Émeraude

Cap Émeraude

1, esplanade des équipages - 35730 Pleurtuit

Tél. : **02 57 11 01 32**

sig@cote-emeraude.fr



POUR PLUS D'INFOS

www.pays-stmalo.fr

